



CHARTE DU RANDONNEUR ASPTT

Article 1 – BUT

L'objectif principal est la pratique de la randonnée en tous lieux, aussi bien en France qu'à l'étranger, permettant à chaque participant de s'épanouir sportivement et culturellement dans un environnement amical et convivial.

Article 2 – LE CLUB

Le Club s'engage :

- A organiser, avec l'aide des adhérents, et dans la mesure du possible, un grand nombre de randonnées variées et de tous niveaux afin que tout le monde puisse participer ;
- Pour les randonnées, mettre à disposition du matériel : cordes, raquettes, bâtons, balises de repérage, GPS, talkies walkies, etc...

Article 3 – LES ORGANISATEURS

Les organisateurs de la randonnée :

- Reconnaître au préalable le circuit avant d'y emmener le groupe ;
- Se munir du matériel de sécurité : radiobalise de repérage, GPS Talkies Walkies et corde si nécessaire ;
- En cas d'utilisation de la balise, communiquer au 04 68 87 97 48 : le lieu de la randonnée, son départ et son arrivée, quelques points de localisation, le nombre de participants ;
- Les véhicules sont réservés au préalable pour toutes les sorties au programme ;
- Les clés du véhicule et la fiche du suivi sont à disposition dans le boîtier réservé à cet effet ;
- Contrôler que le plein de gasoil du minibus est fait, le rendre plein à la fin de la sortie ;
- Remplir la fiche des kms parcourus avec les véhicules empruntés, encaisser la contribution de chaque participant et transmettre au plus tôt (possible par mail) à la trésorière-adjointe pour le suivi ;
- En cas d'annulation de la sortie, adresser un email à tous les participants pour les informer
- Pour tout motif concernant la sécurité du groupe l'organisateur se réserve le droit de modifier le circuit ;

Article 4 – LE RANDONNEUR

A – Adhésion (Annuelle)

Pour participer aux sorties organisées, le futur randonneur devra dans un premier temps :

- Adhérer à la Section ASPTT MONTAGNE PAYS CATALAN en renseignant d'une manière très complète toutes les rubriques du bulletin d'adhésion ;
- Fournir impérativement un certificat médical indiquant qu'il ne présente aucune contre indication pour la pratique de la randonnée en montagne, haute montagne et sports de plein air ;
- S'acquitter de la cotisation annuelle.

B – Engagement du randonneur

Au moment de chaque sortie le participant devra :

- Informer les deux organisateurs de la randonnée de sa participation jusqu'au mercredi précédent la sortie, et éventuellement les prévenir de son désistement ;
- Consulter également courriels et sms adressés par les organisateurs, en cas d'annulation pour mauvais temps, la veille de la sortie ;
- Etre dans une bonne condition physique pour pratiquer la marche ;
- S'équiper convenablement (sac à dos, bâtons de marche, gants et bonnet, cape de pluie, guêtres, vêtements chauds, lunettes de soleil, chapeau ou casquette et crème solaire) ;
- Prévoir également une petite pharmacie personnelle pour les soins de premier secours en cas de besoin ;
- Se munir de la nourriture et de l'eau pour la journée ;
- Se munir de sa carte d'adhésion à la section ainsi que sa carte vitale ;
- Prendre soin du matériel prêté, signaler tout dysfonctionnement ;
- Respecter l'environnement traversé (pas de déchets laissés sur place au moment des repas, par exemple...).
- S'acquitter de sa participation financière pour l'utilisation des minibus auprès des organisateurs, et ce à chaque fin de randonnée (penser aussi à la monnaie) ;
- Ne pas s'éloigner du groupe sans prévenir et respecter les consignes et directives ;
- Signaler immédiatement un éventuel problème ;

Article 5 – RESPONSABILITE/COMPORTEMENT

Il est rappelé que chaque participant engage sa propre responsabilité au cours des sorties.

Au moment de la présentation des programmes, à l'occasion des manifestations festives et amicales, etc... que la section organise, sa participation (installation et mise en place du matériel, remise en état des salles, etc...) sera très favorablement accueillie, car il ne faut pas oublier que nous sommes tous des bénévoles animés par la même passion qui est la pratique de la randonnée dans un esprit très convivial.

Le Responsable Section

L'Adhérent